
Réclamations auprès de la Chambre

Publié le 10/04/2012



Procédure à suivre en cas de difficultés avec un notaire pour le règlement d'un dossier

Si vous rencontrez des difficultés dans le règlement d'un dossier avec un notaire exerçant à Paris (75), en Seine-Saint-Denis (93) ou dans le Val-de-Marne (94), vous pouvez adresser une réclamation détaillée expliquant les difficultés que vous rencontrez

Par courriel en renseignant le formulaire suivant.

Ou par courrier adressé à :

Chambre des Notaires de Paris
Service réclamations
12, avenue Victoria
75001 Paris

Nous vous remercions dans la mesure du possible de privilégier l'usage de la messagerie électronique pour faciliter le traitement de votre demande.

Il est recommandé de joindre à votre réclamation tout document (copie d'actes, de notes de frais, échanges de correspondances...) susceptible d'éclairer la difficulté rencontrée avec le notaire concerné, de préciser le nom et les coordonnées du notaire concerné, les caractéristiques de l'affaire et vos coordonnées (adresse postale et adresse électronique).

Il vous sera répondu par écrit.